

ENTRETIEN DES CANAUX DU CALAISIS

Rapporteur : Monsieur Eric BUY, Vice-Président en charge des questions hydrauliques.

Le Calaisis est confronté depuis plusieurs années au développement de la végétation aquatique, qui constitue par son ampleur un phénomène nuisible tant à la pêche qu'à la navigation commerciale et touristique, à l'écoulement et à la qualité des eaux.

Depuis 2007, les 3 EPCI (Grand Calais Terres & Mers, Communauté de communes du Pays d'Opale et Communauté de communes de la Région d'Audruicq) mutualisent, par convention, l'entretien des canaux du Calaisis (canal d'Ardres, canal d'Audruicq, canal de Guînes et canal de Calais soit 42.820 kilomètres) à l'échelle du Pays du Calaisis via le SyMPaC.

L'Association des Pêcheurs du Calaisis est chargée de la réalisation de cette opération. L'opération prévoit les travaux d'entretien écologique des canaux du Calaisis, conformément au Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des canaux (PPRE), au moyen de bateaux faucardeurs, notamment la coupe et le ramassage des herbes aquatiques et des flottants. Les végétaux sont exportés sur un site de dépôt appartenant à VNF.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) finance cette opération dans le cadre de la délibération de son XI^{ème} Programme qui prévoit l'attribution d'une subvention pour des travaux d'entretien sur la période 2020-2022.

L'Institution Interdépartementale des Wateringues (IIW) a été créée par arrêté inter-préfectoral en date du 31 décembre 2015, pour assurer les compétences « GEMAPI » qui lui ont été transférées par ses EPCI adhérents.

Par arrêté inter-préfectoral en date du 29 mars 2022, les compétences de l'Institution ont été étendues, et notamment en matière de gestion des canaux, dont la liste figure en annexe 4 des statuts. Les canaux du Calaisis font partie de cette liste et seront gérés par l'Institution après mise à disposition par les anciens gestionnaires, pour qu'elle puisse y exercer sa compétence GEMAPI.

En vue d'assurer une continuité de service sur l'entretien des canaux du Calaisis, à titre transitoire, d'achever la convention conclue entre l'AEAP et le SyMPaC prévue fin 2022, et dans l'attente de la mise en place des moyens nécessaires pour assurer les compétences transférées par les 3 EPCI du Pays du Calaisis à l'IIW, **la présente délibération est destinée à acter les modalités de partenariat dans le cadre d'une délégation de compétence sur l'objet de l'entretien des canaux du Calaisis entre l'IIW et le SyMPaC.**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses – BP 2022 Association des pêcheurs du Calaisis		Recettes		
Achat	4 900 €	AEAP	12 840 €	Soit 62 819€
Services extérieurs	13 952 €	IIW	49 979 €	
Autres services extérieurs	16 300 €	Association des pêcheurs du Calaisis (A minima, 10% des frais généraux)	16 571 €	
Charges de personnel	43 900 €			
Dotations Amort. Et prévisions	338 €			
TOTAL	79 390 €	TOTAL	79 390 €	

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- De valider les modalités de partenariat dans le cadre d'une délégation de compétence sur l'objet de l'entretien des canaux du Calaisis entre l'Institution Départementale des Wateringues (IIW) et le SyMPaC.
- D'autoriser le Président à :
 - ☛ Verser une subvention de **62 819 €** à l'association des pêcheurs du Calaisis sous réserve des conditions exposées dans la convention ;
 - ☛ Solliciter les financements des partenaires et notamment l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et l'IIW ;
 - ☛ Signer toutes les conventions et pièces nécessaires pour formaliser les habilitations et partenariats avec chacun des acteurs concernés

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 15 juin 2022
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 15 juin 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 16 juin 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par :
Ludovic LOQUET
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET





COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2022

Le trente et un mai de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le seize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Monsieur Michel HAMY pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Michel HAMY, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gabriel BERLY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GRENAT, Laurent LENOIR, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Charles COUSIN (pouvoir Mr PLANQUE), Yves ENGRAND (pouvoir Mr MELCHIOR), Olivier MAJEWICZ (pouvoir Mr VERMERSCH), Olivier PLANQUE, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (pouvoir Mr VASSEUR), Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BUY